



Conseil municipal N° 08/2018 du 23 Octobre 2018
Convocation en date du : 18 octobre 2018
Affichée le : 18/10/2018

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Isabelle ROGNARD					X	Jean-Louis LAISSARD	23/10/2018
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélié ANDREANI	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU					X	Christian BAISE	23/10/2018
Hervé ODET	X						
Sandrine TOMAS					X	André COLLON	23/10/2018
Total	10				3		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Public : 1 personne(s) présente(s) (Presse locale)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 37 minutes par Monsieur le Maire.

M. J.-Charles GALINDO est nommé secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°07/2018 de la séance du 11 septembre 2018 ne fait pas l'objet de remarques, Ce compte-rendu, soumis au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 13 voix *POUR*) est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- **Étude des eaux pluviales – zonage assainissement eau pluviale – étude de devis**
- **Décisions modificatives**
- **Redevance des OM locataires**
- **Logements communaux – départs et nouveaux arrivants**
- **Augmentation heures de l'agent d'entretien des bâtiments au 1^{er} janvier 2019**
- **Avis sur le PADD (Plan d'Aménagement Développement Durable) suite à la réunion du 4 octobre 2018**
- **Point sur le PLU**
- **Questions diverses**

ÉTUDE DES EAUX PLUVIALES – ZONAGE ASSAINISSEMENT EAU PLUVIALE – ÉTUDE DE DEVIS

Dans le cadre de la révision de notre PLU, il est recommandé d'avoir un zonage d'assainissement des eaux pluviales récent.

Trois bureaux sont consultés, deux ont répondu : Réalité Environnement et Nicot Environnement.

Le conseil municipal à l'unanimité retient le bureau d'étude Réalité Environnement à Trévoux, pour la somme de 5 415,00 € HT soit 6 498,00 € TTC.

Monsieur Jolivet, de l'agence Ingénierie préconise de transmettre les dossiers au format informatique SIG.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal

- prend connaissance de diverses décisions modificatives, à prévoir « en fonctionnement » en raison des travaux d'entretien réalisés à l'école, soit 18 401 € à prendre sur les « dépenses imprévues » ;
- est informé également qu'il manque la somme de 401 € au compte 73925, représentant la péréquation de répartition des déficits de communautés de communes les plus pauvres vers les plus riches ;
- est informé d'un investissement non prévu au Budget Primitif : mise en place de barrières de sécurité devant l'école pour la somme de 6 056 € à prélever sur le compte 2135 OP 251

Soumis au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 13 voix *POUR*) ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité

REDEVANCE DES OM LOCATAIRES

Récupération des redevances « ordures ménagères » suite aux changements de locataires dans le courant de l'année :

- Logement n°1 : 30,17 € (départ au 31/07)
- Logement n° 2 : 58,00 €
- Logement n°3 : 34,70 € (départ au 28/08)
- Commerce : 60,00 € (pour mémoire)

A l'unanimité le conseil municipal accepte ces redevances

LOGEMENTS COMMUNAUX – DÉPARTS ET NOUVEAUX ARRIVANTS

Informe des départs des locataires des logements N°1 et N°3.

- Attribution du logement N°1 à Mme Lucie MARION à la date du 15 novembre 2018
- Attribution du logement N°3 à Mme Laurinda MARQUÈS à la date du 1^e novembre 2018

AUGMENTATION HEURES DE L'AGENT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS AU 1ER JANVIER 2019

Après consultations et entretien avec l'agent intéressé, il est constaté qu'un supplément hebdomadaire de 2 heures et 40 minutes est nécessaire et suffisant, en moyenne annuelle, pour assurer les nouvelles tâches d'entretien des locaux, après rénovation de l'école et annexes.

L'agent étant d'accord sur ce point, il convient donc de passer le contrat actuel de 25 heures à 27 heures et 40 minutes hebdomadaires, sans nécessité de créer un nouveau poste (et de supprimer l'ancien).

Ce changement devra intervenir au 01 janvier 2019.

Soumise au vote (0 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 13 voix *POUR*) la décision d'augmenter les heures de l'agent d'entretien des bâtiments au 1er janvier 2019 est adoptée.

AVIS SUR LE PADD (PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE) SUITE À LA RÉUNION DU 4 OCTOBRE 2018

Suite à la présentation sur la trame Verte et Bleue, par Monsieur Luc LAURENT de BIOINSIGHT, aucune remarque n'a été faite de la part de l'ensemble du conseil municipal.

La présentation de la procédure d'éléments du diagnostic et du PADD, sera faite lors de la réunion publique du 6 novembre 2018.

POINT SUR LE PLU

Le programme suit son cours et ne présente pas de retard, la phase de diagnostic étant quasiment terminée.

Le dossier sera présenté en première réunion publique, le 6 novembre 2018 à 19 heures 30, à la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES

Salle polyvalente :

Des remontées d'odeurs nauséabondes ont été notifiées, nécessitant de vérifier les installations.

Des fissures importantes sur plusieurs encadrements de portes et de fenêtres ont été constatées, nécessitant d'être signalées à l'architecte lors du prochain rendez-vous de chantier.

Salle verte Thuri'Gônes :

Des problèmes de WC ont été signalés.

Cérémonie de Commémoration du 11 Novembre 1918 :

Prévoir la présence d'environ 50 convives, pour le vin d'honneur après la cérémonie.

Conteneurs pour points d'apports volontaires de déchets :

Est évoqué l'intérêt d'installer des conteneurs enterrés. Des demandes de renseignements préalables sont en cours d'instruction.

Révision des listes électorales

A la demande du Préfet, il convient de désigner qui aura la charge de « contrôleur délégué » pour ces révisions, pour les 3 ans à venir.

Mme Aurélie ANDREANI est pressentie.

Plan de circulation et stationnement automobile

Il est constaté que depuis quelques mois, le stationnement dans le centre village devient critique et gênant. Des dispositions de police sont à prendre.

N'ayant plus de questions diverses à traiter,
Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 09 minutes